

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DE LA RÉSIDENCE PECHERIES ROYALES 1 DU 18 AVRIL 2024
(BCE 0.850.245.976)**

L'an deux mille vingt-quatre le 18 avril à 18h00 heures se sont réunis les copropriétaires de la Résidence **PECHERIES ROYALES** en la salle Saint-Clément sise Rue du Loutrier 57, 1170 Watermael-Boitsfort.

PROCES VERBAL

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée – Ouverture de la séance - Nomination d'un président de séance, d'un secrétaire et d'un éventuel scrutateur (Majorité absolue)

Les propriétaires présents ou représentés sont 51 sur 88 formants ensemble 7 414 / 10 000^e.

Le double quorum étant atteint, l'Assemblée est valablement constituée et ouverte à 18h15.

Est nommée Présidente de séance : Madame LENGELES

Liste des votes en annexe

Est nommé Secrétaire : Le Syndic MGS srl représenté par Monsieur Stéphane MEGANCK et Monsieur Maxime SIMONS.

La liste des présences est disponible dans le livre des procès-verbaux consultable sur rendez-vous en les bureaux du Syndic.

Est invité : Monsieur DEREPPE, de la société COGENGREEN

2. Comptes

2.1. Rapport du(es) commissaire(s) aux comptes - Approbation des comptes annuels et du bilan arrêté au 31 DECEMBRE 2023 (majorité absolue)

Le syndic a joint à la convocation le rapport de de Madame VEREECKEN et Monsieur DE BOEVER qui recommandent d'approuver les comptes sous réserve d'une correction d'une facture de gaz encodée deux fois. Ce point a d'ores et déjà été corrigée par le syndic.

Après discussions, les comptes du syndic arrêtés au 31 décembre 2023 sont approuvés à la majorité requise des propriétaires présents et représentés.

Liste des votes en annexe.

Le syndic enverra le décompte définitif dans les prochains jours.

Monsieur FIERENS signale que des paiements de propriétaires d'un autre immeuble seraient arrivés par erreur sur le compte de l'ACP. Le syndic vérifiera avec les propriétaires concernés et les vérificateurs aux comptes.

2.2. Evolution des charges

- a) Présentation et adoption à majorité absolue du budget prévisionnel des dépenses courantes basé sur le réalisé de l'exercice précédent (art 577-8§4.18°) - projet en annexe de la présente
Le syndic a joint avec la convocation un tableau reprenant l'évolution des charges récurrentes de l'immeuble. Il est constaté que le budget prévisionnel est à la baisse par rapport à celui de 2023 ce qui est très apprécié des copropriétaires. Le syndic place la réduction des charges au cœur de sa mission.
Ce tableau est commenté en cours de séance et approuvé à la majorité requise des copropriétaires présents ou représentés.
Liste des votes en annexe.
- b) Budget extraordinaire
Voir point travaux.

2.3. Situation des débiteurs – rappel de la procédure de paiement qui s'impose à tous

Hors contentieux, 11 propriétaires sont en retard de paiement pour un arriéré cumulé de $\pm 7\ 000$ €. A titre informatif, le retard de paiement cumulé au 1^{er} décembre 2023 était de $\pm 22\ 000$ €.
Les rappels d'usage ont été envoyés par le syndic.
Aucun contentieux n'est ouvert.

2.4. Réévaluation du fonds de roulement – Décision (Majorité absolue)

Au soir de la réunion, le fonds de roulement est de 17 999.73 €.
Le fonds de roulement est jugé suffisant et il est décidé de ne pas l'augmenter sauf contrindication au point 2.7.
Liste des votes en annexe.

2.5. Fixation de la provision – Décision (majorité absolue)

Au soir de la réunion, le montant des provisions est fixé à 60 000 € par trimestre.
En tenant compte du budget prévisionnel, le syndic recommande maintenir ce montant.
Après discussion et vote, la majorité requise des propriétaires présents ou représentés marquent accord sur la proposition de conserver les provisions à 60 000 € par trimestre sauf contrindication au point 2.7.
Liste des votes en annexe.

2.6. Expédition des décomptes – rappel que par soucis d'écologie, il a décidé de ne plus envoyer les décomptes en version papier aux personnes qui possèdent une adresse électronique.

L'ACP en prend acte.
Ce point n'est pas soumis au vote.

2.7. Décomptes – Proposition de passer à un décompte trimestriel à la place d'un décompte annuel – Décision (Majorité absolue)

Les spécificités du passage en décompte trimestriel sont :

- Plus de visibilité des dépenses pour les copropriétaires
- Des décomptes de charges tous les trois mois
- Les frais sont sujets à de plus grandes fluctuations en fonction des factures reçues pendant le trimestre. En décompte annuel, les provisions sont plus stables, seule la régularisation fluctue.
- Plus de travail pour le syndic
- Augmentation nécessaire du fonds de roulement qui devrait passer à cinq douzièmes des dépenses courantes annuelle de la copropriété soit $\pm 85\ 000$ € contre $\pm 18\ 000$ € actuellement.

Pour souligner la bonne collaboration avec la résidence, MGS offre ce service sans coût supplémentaire, mais rappelle que les décomptes ne seront plus envoyés par papier.

Après discussion et vote, la majorité requise des copropriétaires présents ou représentés décident de conserver un décompte annuel.

Liste des votes en annexe.

3. **Rapport du syndic (voir annexe) sur l'exercice**

Le syndic commente le rapport joint à la convocation.

Le syndic commente le listing joint à la convocation.

Le syndic rappelle que l'objectif de ce listing est d'une part de permettre de réévaluer chaque année les contrats de fournitures souscrit par l'ACP mais aussi de permettre aux propriétaires et leurs locataires éventuelles de ne plus (ou moins) faire appel au dispatching payant du syndic en dehors des heures.

4. **Décharge et quitus à donner (majorité absolue)**

4.1. **Au Conseil de Copropriété :**

L'Assemblée donne à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés décharge pleine et entière aux membres du Conseil de Copropriété.

Liste des votes en annexe.

4.2. **Au Syndic**

L'Assemblée donne à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés décharge pleine et entière à MGS srl.

Liste des votes en annexe.

4.3. **Au Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée donne à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés décharge pleine et entière aux Commissaires aux Comptes.

Liste des votes en annexe.

5. **Elections**

5.1. **Election du conseil de copropriété – il est précisé que les membres doivent être propriétaires et que le conseil de copropriété devra annuellement faire un rapport circonstancié sur l'exercice de sa mission**

L'Assemblée élit, jusqu'à la prochaine AGO, à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés le Conseil de Copropriété avec les membres suivants :

- o Madame LENGELES
- o Madame VEREECKEN
- o Monsieur AZZAM
- o Monsieur DE BOEVER
- o Monsieur GUIMAUD

Liste des votes en annexe.

Les membres du conseil de copropriété sont chaleureusement remerciés par l'assemblée.

Le Syndic précise que le Conseil de Copropriété devra impérativement transmettre aux propriétaires un rapport annuel d'activité, qui sera transmis aux propriétaires par le biais du Syndic si nécessaire.

5.2. **Du Commissaire aux Comptes ou d'un Collège des Commissaires aux Comptes**

L'Assemblée élit à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés Madame VEREECKEN et Monsieur De BOEVER en tant que Commissaires aux Comptes pour un nouvel exercice.

Liste des votes en annexe.

5.3. **Du Syndic**

L'Assemblée reconduit à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés MGS srl, représentée par Monsieur Stéphane MEGANCK, dans ses fonctions de Syndic jusqu'à la prochaine AGO.

Liste des votes en annexe.

AL

6. Fixation de la prochaine assemblée générale ordinaire – 17 AVRIL 2025

Après discussion, il est décidé de tenir la prochaine AG en la salle Saint-Clément, il est précisé 18 heures (accueil à partir de 17h30).

La copropriété rappelle au Syndic que les frais d'une éventuelle seconde séance seront portés à charge des absents ou non-représentés.

Pour rappel, les propriétaires qui souhaitent aborder un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée, conformément à la loi, devront l'adresser par écrit au syndic au plus tard 3 semaines avant le 1^{er} jour de la quinzaine pendant laquelle l'AG se déroule. Le syndic suggère bien entendu que les propriétaires lui adressent leurs demandes au fur et à mesure de l'année, sans attendre cette date ultime pour qu'il ait le temps de préparer un dossier complet qui sera joint par mail avec la convocation.

7. Information - rappel - suggestion du syndic.

7.1. Compte tenu du volume exponentiel des emails que reçoivent les syndicats à Bruxelles, nécessité de rappeler aux copropriétaires que la mission du syndic se limite à la gestion des parties communes et des techniques spéciales équipant l'immeuble (chaudière, ascenseur, etc.)

Il appartient nécessairement aux copropriétaires de gérer leurs problèmes privés, dont les frais ne passeront plus par le compte de la copropriété, ce qui allégera ainsi le besoin en trésorerie des associations de copropriétaires. La liste et les coordonnées des fournisseurs de l'immeuble sont disponibles via le site de la copropriété et annexé à la présente convocation.

Pour rappel, toute demande privative pourra être facturée au copropriétaire concerné.

Le syndic joint également une note informative relative au déroulé d'un sinistre pour lequel il est inutilement sollicité et les règles de fonctionnement appliquées par l'ACP en matière d'assurance et d'auto-assurance.

L'objectif n'est pas pécunier, mais de sensibiliser les copropriétaires au temps perdu par le syndic qui pourrait être mis à profit de la collectivité.

L'ACP en prend acte.

Ce point n'est pas soumis au vote.

7.2. Envoi des convocations et des procès-verbaux d'assemblée uniquement par email dès 2024 – documents disponibles également sur le site de la copropriété.

Seules les personnes n'ayant pas d'adresse email ou n'ayant pas signé la dérogation (voir annexe) continueront à recevoir la convocation par courrier simple ou recommandé.

L'ACP en prend acte.

Ce point n'est pas soumis au vote.

7.3. Confirmation du mandat au Syndic de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent souscrits par la copropriété tels que les fournitures en électricité et gaz, le courtier d'assurances pour la souscription des polices incendie, protection juridique et responsabilité civile, l'entretien et le contrôle des ascenseurs, la détection incendie, la location de containers, l'entretien de la chaufferie, le contrôle et l'entretien de prévention incendie, les maintenances techniques diverses, etc.

Après discussion et vote, il est décidé à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés de donner mandat au syndic pour dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent souscrits par la copropriété dans l'objectif de diminuer les charges ou augmenter la qualité de services.

Liste des votes en annexe.

7.4. PEB 2025 : Information sur la nomination future d'un expert

Le syndic expose les informations les plus récentes à ce sujet. Le syndic informe que la situation est toujours en cours d'évolutions et que les informations présentées sont celles disponibles au jour de la réunion.

- En février 2024, le Parlement Européen a révisé sa position sur la directive sur la performance énergétique des bâtiments de la loi européenne sur le climat de juillet 2021 (communiqué : 20230206IPR72112). Objectif : d'avoir un PEB de C+ ou mieux pour l'ensemble des habitations d'ici 2050.

- En 2026, les certificateurs PEB migreront vers un nouveau logiciel facilitant leur gestion
- Au plus tard en 2030, l'ensemble des habitations devront obligatoirement être munis d'un PEB valide.

Le syndic recommande de ne pas attendre la date limite de 2030 avant d'établir les PEB des appartements pour plusieurs raisons :

- o Risque d'augmentation de la demande de certification donc augmentation des prix et des délais.
- o Réduction du délai avec lequel les travaux d'amélioration du PEB doivent être réalisés et donc augmentation des appels de fonds et du coût des chantiers.
- o Saturation des entreprises en mesure de mener les travaux d'amélioration

Il y aura désormais un certificateur par ACP et non plus un certificateur par habitation.

- En 2033, les habitations dont le PEB est G ou F devront payer une amende (la première moitié)
- En 2035, les habitations dont le PEB est G ou F devront payer une amende (la seconde moitié) si les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés
- En 2045, les habitations dont le PEB est E ou D devront payer une amende
- En 2050, toutes les habitations devront avoir une note PEB égale à C+ ou mieux.

- La formule de calcul des amendes : $(kWh/m^2/an) \times surface \text{ de l'habitation} \times 2.5 = amende$
Les amendes sont calculées de façon à être supérieures à l'investissement nécessaire à l'amélioration du PEB. Il ne sera donc jamais rentable pour l'ACP de ne pas réaliser les travaux et de payer la sanction.

- **Les copropriétaires sont cosolidaires des amendes qui seront réparties au prorata des quotités** sauf si le poste d'amélioration est entièrement privatif (châssis)

Exemple :

- o Appartement 1 a un PEB de G
- o Appartement 2 a un PEB de F
- o Appartement 3 a un PEB de E
- o Appartement 4 a un PEB de D
- o Appartement 5 a un PEB de C+

Dans cette situation, seuls les appartements 1 et 2 ne remplissent pas les objectifs fixés pour 2033.

Si aucun travail d'amélioration n'est entrepris, le législateur calculera l'amende pour l'appartement 1 et l'amende pour l'appartement 2.

La somme de ces amendes sera envoyée à l'ACP qui la répartira sur l'ensemble des propriétaires (appartements 1, 2, 3, 4 et 5) au prorata des quotités. Cette méthodologie est imposée par le législateur et ne peut pas être modifiée.

Le syndic rencontre actuellement plusieurs experts PEB afin d'apprécier leurs compétences, leurs disponibilités, leurs prix et la possibilité d'établir un contrat-cadre dans le but de réduire les coûts.

La mission de ce certificateur sera de faire rapport de la situation actuelle, de proposer une stratégie de rénovation, une estimation des coûts, une proposition de financement et un suivi continu de l'ACP avec une mise à jour régulière de son rapport de situation.

7.5. Mandat spécial à donner à MGS pour exécuter avec le syndic les recherches nécessaires en vue de collationner les informations nécessaires dans le cadre de la constitution du dossier nécessaire pour le renouvellement futur du permis d'exploitation/environnement de l'immeuble et/ou du futur PEB des communs - Décision (absolue). Le dossier sera ensuite disponible gratuitement sur le site de l'ACP et permettra aux copropriétaires qui louent ou qui vendent de transmettre aux experts et/ou agents immobiliers un dossier complet.

Le syndic informe que l'ACP est soumis à permis par la présence d'une chaudière commune, de la cogénération et de parkings couverts. Actuellement, l'ACP n'est pas en possession d'un tel permis obligatoire.

Après discussion et vote, il est décidé à la majorité requise des propriétaires présents ou représenté d'introduire une demande de permis d'exploitation. Le syndic est mandaté pour collationner toutes les informations nécessaires dans le cadre du PEB et du permis d'exploitation. Liste des votes en annexe.

7.6. Mandat à donner au syndic, si le permis est à renouveler de prendre toutes les dispositions nécessaires sous contrôle des membres du CDC – Décision (majorité absolue)

Après discussion et vote, la proposition de donner mandat au syndic pour prendre toutes les dispositions nécessaires sous contrôle des membres du CDC dans le cadre d'une demande de permis d'exploitation est acceptée à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés. Liste des votes en annexe.

Le syndic informe qu'il se fera aider, si nécessaire, par un expert/architecte et que l'ACP doit s'attendre à des travaux pour se mettre en conformité au niveau de l'installation électrique commune, la sécurité incendie, etc. Un point éventuel sera fait sur ce dossier lors de la prochaine AG.

7.7. ROI

- Il appartient aux copropriétaires de transmettre le ROI à leurs locataires et de le faire respecter par ceux-ci – les rappels à l'ordre éventuel du syndic seront refacturé systématiquement en privatif à l'occupant selon le tarif repris au contrat.

L'ACP en prend acte et est favorable à une facturation privative.

- Rappel de l'interdiction de mettre de la nourriture pour oiseaux sur les terrasses et également de faire des barbecues

L'ACP prend acte de ce point du règlement d'ordre intérieur.

Il est également rappelé qu'il est interdit d'entreposer des encombrants sur les différentes terrasses et que les encombrants doivent être directement évacuer par les occupants par leurs propres moyens.

7.8. Information sur l'enregistrement des statuts

Le syndic a rencontré la notaire D'HENNEZEL dans le cadre de ce dossier. Selon la notaire, deux points doivent être confirmés par l'assemblée générale avant la signature de l'acte.

Les deux points sont :

- Confirmation que, conformément à ce qui a été voté le 26 octobre 2020, l'assemblée générale des copropriétaires a limité l'affectation des appartements se trouvant dans l'immeuble, à du logement ;
- Confirmation que, conformément à ce qui a été voté le 20 avril 2023, l'assemblée générale donne le pouvoir au syndic de signer l'acte notarié constatant les nouveaux statuts immobiliers.

Après discussion et vote, il est confirmé à l'unanimité des propriétaires présents ou représentés que l'affectation de l'ensemble des appartements composants l'ACP soient exclusivement affectés à du logement et que le syndic MGS est mandaté pour la signature de tout acte ou document nécessaire à la finalisation de ce dossier.

Liste des votes en annexe.

7.9. Information sur le placement de la Cogénération et des panneaux photovoltaïques

La cogénération est certifiée et opérationnelle depuis le 13 décembre 2023.

A la suite de la mise en route, le syndic a reçu plusieurs plaintes d'occupants du 1^{er} étage signalent le bruit de l'installation en particulier les appartements D1 et E1.

En réaction à cela, le syndic et COENGREEN ont consulté un acousticien aux frais de COENGREEN. A la suite de ce rendez-vous, les premières recommandations de l'acousticien ont été mises en œuvre.

Après une période d'amélioration, le bruit de la cogénération est aujourd'hui de nouveau important. Il a été demandé à l'acousticien de revenir, toujours aux frais de COENGREEN. Ce rendez-vous est prévu dans les prochains jours.

Monsieur DEREPEPE, ingénieur en construction, de COENGREEN se rendra personnellement dans les appartements concernés le lundi 22/04/2024 à 14h en compagnie d'un membre du CDC.

Les indexes de la cogénération pour la période du 13/12/2023 03/04/2024 sont :

- Heure de fonctionnement de la cogénération : 1626 heures
- Electricité produite : 76 736 kWh
 - Electricité auto consommée : 4 653 kWh (\pm 1 573 €)
 - Electricité revendue au réseau : 71 984 kWh (\pm 3 599 €)
- Chaleur produite : 161 330 kWh
- Certificats verts produits : \pm 200 CV (\pm 14 000 € en cas de revente des CV à 70 €)
- Gain pour l'ACP : \pm 13 526 € en un trimestre

Sans les pannes au démarrages, l'ACP aurait pu prétendre à \pm 18 000 € de gain sur le trimestre.

Concernant les panneaux photovoltaïques, depuis la dernière AGO, le coefficient multiplicateur a été révisé à la baisse pour les « grosses » installations dont l'ACP aurait dû faire partie.

Afin de conserver la rentabilité du projet, seuls 144 panneaux répartis sur deux compteurs seront placés contre 242 panneaux initialement prévus.

Avec 144 panneaux répartis sur deux compteurs, l'ACP aurait une installation d'une puissance de 35.5 kW par compteurs et donc serait éligible au coefficient multiplicateur de 1.953 certificat vert par MWh suite à la nouvelle réglementation.

Dans le cas du placement de 242 panneaux, le coefficient multiplicateur tomberait à 0.642 CV par MWh.

Le placement des panneaux débutera, selon l'installateur, le 03 juin 2024.

L'investissement de 100 603.24 € HTVA (242 panneaux) est donc ramené à 73 271.99 € HTVA soit une économie de 27 331.25 € avec une rentabilité accrue.

Afin d'augmenter d'avantage la rentabilité de ces deux installations énergétiques, le syndic suggère de passer commande pour l'installation de deux pompes à chaleur dans la résidence.

Une pompe à chaleur (PAC) est un dispositif permettant de transférer de l'énergie thermique d'un milieu à basse température vers un milieu à haute température en consommant de l'électricité.

L'ACP produisant une grande quantité d'électricité, les PAC seraient placées de telle façon qu'elles ne puissent consommer que de l'électricité auto-produite et en aucun cas de l'électricité achetée par l'ACP.

Avec cette installation, la quantité d'électricité réinjectée au réseau diminuerait (\pm 3 000 € par an) mais, les PAC produisant de la chaleur, la facture de gaz diminuerait également (\pm 14 000 € par an) ce qui représente une économie annuelle de \pm 11 000 € par an pour l'ACP.

De plus, l'installation des PAC permet aux copropriétaires d'améliorer d'avantage leur PEB privatif à moindre coût (voir point 7.4).

Le coût pour la commande et le placement des PAC est de 108 932.47 € TTC mais, en 2024, le placement de pompe à chaleur est éligible à une prime RENOLUTION s'élevant à 90% du montant de l'installation (98 039 €). Cela signifie, qu'après perception de la prime, le coût de cette installation serait de 10 893 € pour l'ACP ce qui place le seuil de rentabilité de ce projet à \pm 1 an.

En tenant compte de l'économie réalisée par la diminution du nombre de panneaux, l'investissement supplémentaire pour l'ACP pour le placement des PAC s'élèverait à 81 601.22 €.

Après discussion et vote, il est décidé à la majorité requise de :

- Ratifier le placement de deux fois 72 panneaux photovoltaïques en toiture pour un budget de 73 271.99 € HTVA en lieu et place des 242 panneaux initialement prévus pour des raisons économiques
- Prévoir une AGE le 19 septembre 2024 à 18h en la salle Saint-Clément avec un accueil à partir de 17h30.

7.10. Demande d'un propriétaire : Révision de la période de fermeture du chauffage – Proposition – Décision (Majorité absolue)

Actuellement, le chauffage est fermé du 15 mai au 15 septembre.

A la demande d'un propriétaire, il est proposé de modifier la période de fermeture du chauffage du 15 juin au 15 septembre.

Après discussion et vote, la proposition est refusée à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés. La période de coupure de chauffage est ainsi maintenue du 15 mai au 15 juin.

Liste des votes en annexe.

Septembre &

7.11. A la demande de propriétaires, proposition de porter l'indemnité d'emménagement et de déménagement à 50 € contre 25 € actuellement – Décision (majorité 2/3)

Actuellement, l'indemnité de déménagement est de 25 € et l'indemnité d'emménagement est de 25 € soit 50 € au total qui est prélevé dans son entièreté à l'entrée dans les lieux.

A la demande d'un propriétaire, il est proposé de réviser l'indemnité de déménagement à 50 € et l'indemnité d'emménagement à 50 € soit un total de 100 € qui sera imputé dans son entièreté à l'entrée dans les lieux.

Après discussion et vote, la proposition de porter l'indemnité totale à 100 € est acceptée à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés.

Liste des votes en annexe.

7.12. A la demande de propriétaires, proposition de mettre en location les emplacements de parkings présents devant la résidence – Bail d'un an renouvelable – Prix de location fixé à 80 € par mois indexable – Interdiction pour un même appartement de louer plusieurs emplacements de parking - Décision (Majorité absolue)

Plusieurs propriétaires ont demandé au syndic d'étudier la possibilité de mettre en location les emplacements de parkings présents devant la résidence. Après examen, rien dans les statuts ne s'oppose à une telle location.

La proposition suivante est soumise au vote :

- Mettre en location les neuf emplacements de parkings situés devant la résidence.
- Louer les emplacements au prix de 80 € par mois (indexable)
- Les baux seront d'une durée d'un an et seront renouvelés tacitement
- Maximum un emplacement loué par appartement
- Les loyers seront versés au profit du fonds de réserve

Après discussion et vote, il est refusé à la majorité requise des propriétaires présents ou représentés de mettre les emplacements de parking en location.

Liste des votes en annexe.

7.13. Demande d'un propriétaire : suppression du gaz de cuisine dans l'immeuble (vétusté de l'installation) – Explications - Décision

Après discussion et vote, il est décidé de refuser la suppression du gaz de cuisine dans la résidence.

Un contrôle des conduites de gaz sera organisé par le syndic et les membres du CDC en 2024 ou 2025.

de

[Signature]

8. Travaux à réaliser sur base de l'audit et/ou des travaux demandés par les copropriétaires – Mode de financement – Planification – Décision

8.1. Information – Compte tenu de l'effort financier fourni par les propriétaires en 2023 dans le cadre de l'installation de la cogénération, de la PAC et des panneaux photovoltaïques, aucun nouveau gros projet n'est prévu en 2024 afin de laisser la possibilité au fonds de réserve de se reconstituer
L'ACP remercie le CDC et le syndic.
Ce point n'est pas soumis au vote.

8.2. Rappel – Nécessité de préparer un dossier d'isolation des pignons à présenter pour l'AGO 2025
Ce point fait office de rappel.
Un dossier d'isolation sera présenté après réception des recommandations du certificateur PEB dans un but d'optimisation des travaux et donc, peut-être, en 2026.
Ce point n'est pas soumis au vote.

8.3. Réfection des terrasses côté Est du bâtiment – Explications - Décision (majorité)
Les terrasses côté EST commencent à présenter des signes de vétusté.
Afin d'optimiser les investissements de l'ACP, il est discuté en cours de séance d'attendre les recommandations du certificateur PEB et donc, peut-être, en 2026.
Ce point n'est pas soumis au vote.

8.4. Remplacement des lampadaires - Devis de la société DURTE en annexe - Décision (majorité 2/3)
Les lampadaires présents aux abords des résidences ne sont plus en fonction car le chemin de câble enterré est vétuste et ne permet plus leur allumage.
Après consultation des membres du CDC, la société DURTE a été interrogée pour la remise d'un devis de remplacement des têtes de mats vers des têtes de mats solaires. Le prix est de 1 427 € HTVA par tête de mats à remplacer.
Après discussion et vote, il est décidé de ne pas réparer les éclairages extérieurs défectueux.
Liste des votes en annexe.
Il est précisé que, dans le cadre de la mise en conformité électrique, un spot pourra éventuellement être placé pour éclairer les abords de la résidence.

9. Alimentation du fonds de réserve – Rappel : 22 000 € sont appelé par trimestre jusqu'au 4T2024 inclus (voir décision AGO du 20/04/2023) – Décision (majorité absolue).

Au soir de la réunion, le fonds de réserve général est de 51 898.87 €. (Appel du 2T24 compris)

Pour rappel :

- La cogénération a été payée dans son intégralité.
- L'ACP est titulaire de ± 200 certificats verts valorisés à ± 14 000 €.
- Lors de l'AGO du 20/04/2023, il a été décidé d'appeler, au profit du fonds de réserve, 22 000 € par trimestre jusqu'au 4T2024.
- Le coût du placement des panneaux photovoltaïques en toiture sera de 73 271.99 € HTVA.

Après discussion et vote, il est décidé à la majorité requise d'appeler 22 000 € par trimestre pour les trimestres 1T2025 et 2T2025.

Liste des votes en annexe.

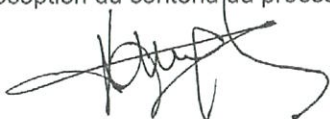
Le Syndic remercie les copropriétaires et invite ceux-ci à venir contresigner le procès-verbal à 22h00.

Date d'expédition par mail, le 22 avril 2024.

Date d'expédition par papier, le 22 avril 2024.

Toute remarque au sujet du présent procès-verbal est à faire parvenir au syndic dans le mois qui suit l'expédition du procès-verbal aux propriétaires. Tout propriétaire peut demander au juge de paix dans les 4 mois qui suivent la date de la réunion d'annuler une décision jugée irrégulière.

Le propriétaire est tenu d'adresser à son locataire une copie du présent procès-verbal dans les 30 jours qui suivent sa réception. Le locataire a un délai de 60 jours pour introduire un recours à dater de la réception du contenu du procès-verbal par son propriétaire.



Résidence Rehens Doyles
1170 Bruxelles

Rapport du vérificateur aux comptes

En tant que vérificateur aux comptes, j'ai examiné les comptes et effectué toutes les vérifications nécessaires.

J'ai obtenu toutes les informations et documents indispensables à cette mission.

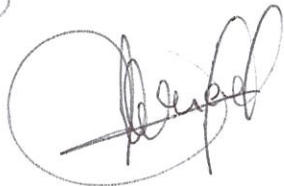
En conclusion, j'atteste que les comptes reflètent de manière fidèle la situation patrimoniale et financière de l'immeuble et propose de les approuver et de donner décharge au syndic.

Fait à Bruxelles le 25/03 2024

Nom et signature du vérificateur :

Michel De Boever

Marleen Vereecken



EXERCICE COMPTABLE DU 01/01 AU 31/12

FRAIS ENTRETIEN	PREVISIONNEL 2023	REEL 2023	BUDGET PREVISIONNEL
PROTECTION INCENDIE	150,00 €	88,72 €	150,00 €
ENTRETIEN ASCENSEURS	7.100,00 €	8.308,06 €	9.000,00 €
NETTOYAGE BATIMENT (2)	3.600,00 €	3.894,03 €	4.200,00 €
ENTRETIEN INSTALLATIONS ELECTRIQUES + TECHNIQUES (1)	5.000,00 €	4.448,42 €	5.000,00 €
ENTRETIEN JARDIN	10.100,00 €	9.263,76 €	9.800,00 €
ENTRETIEN PORTE DE GARAGE	400,00 €	900,25 €	1.000,00 €
EAU	20.000,00 €	19.403,40 €	20.000,00 €
ENTRETIEN CHAUFFAGE	3.500,00 €	2.065,85 €	2.500,00 €
GAZ	85.000,00 €	57.478,65 €	62.000,00 €
FRAIS RELEVÉ COMPTEURS	7.950,00 €	7.528,42 €	8.200,00 €
ELECTRICITE PARTIES COMMUNES	13.000,00 €	11.673,62 €	8.700,00 €
HONORAIRES SYNDIC	17.100,00 €	17.068,00 €	17.900,00 €
ASSURANCE INCENDIE	18.500,00 €	18.596,83 €	19.000,00 €
FRAIS DE PERSONNEL	35.200,00 €	31.951,70 €	34.000,00 €
FRAIS DIVERS OCCUPANTS	200,00 €	-	200,00 €
FRAIS AG	2.600,00 €	983,50 €	1.200,00 €
	229.400,00	193.652,21	202.850,00

(1) Installations électrique + Evacuation égouts + Entretien divers + Entretien bâtiment

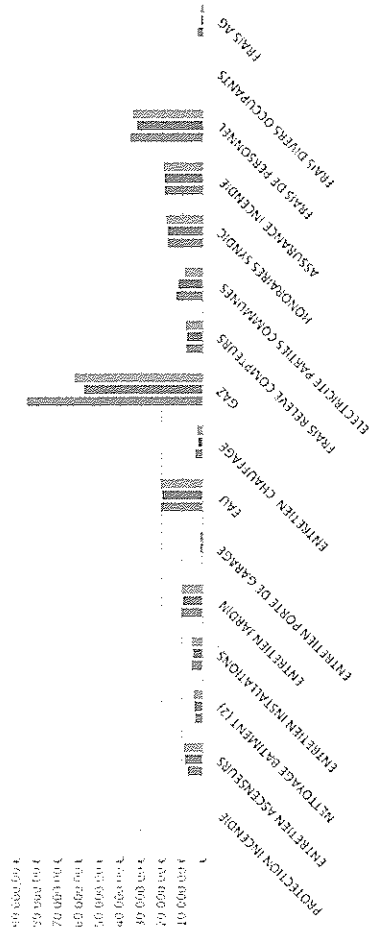
(2) Remplacement concierge + achat produits de nettoyage

FRAIS EXCEPTIONNELS	PREVISIONNEL 2023	BUDGET PREVISIONNEL
REPARATIONS INSTALLATIONS ELECTRIQUES + TECHNIQUES (3)	4.250,00 €	17.503,33 €
REPARATIONS CHAUFFAGE (4)	2.000,00 €	12.627,93 €
FRAIS DIVERS PROPRIETAIRES	3.000,00 €	4.208,49 €
REPARATION ASCENSEURS	7.000,00 €	3.891,08 €
FRAIS BANCAIRES ET CHARGES DES DETTES	250,00 €	67,31 €
HONORAIRES EXPERTS, AVOCATS	12.600,00 €	5.009,40 €
SINISTRE PROPRIETAIRE	2.000,00 €	200,00 €
	31.100,00	43.507,54

(3) Réparation installations électriques + Réparation égouts + Réparation bâtiment

(4) Travaux de remplacement 4 vannes

TOTAL	260.500,00	237.159,75	240.700,00
-------	------------	------------	------------



0,00

Chaussée de La Hulpe 150 – 1170 Bruxelles

Tél : 02/534.44.48 - Option 1

E-mail : team1@mgsyndic.net

Ouverture des bureaux et permanence téléphonique : 8h30-12h30

Aux copropriétaires
de la Résidence **LES PECHERIES**
ROYALES

**RAPPORT DU SYNDIC SUR L'EXERCICE ECOULE DE LA RÉSIDENCE LES PECHERIES
ROYALE (BCE 0850.245.976) POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 AVRIL 2024**

1. Travaux réalisés suivant décisions de la dernière assemblée générale

- Installation de la cogénération

2. Travaux décidés mais non réalisés

- Néant

3. Travaux urgents exécutés par le syndic (article 577-8 §4)

- Multiples débouchages
- Remplacement de serrures vétustes
- Réparation de multiples fuites

4. Sinistres en cours ou clôturés

- 2023-2 DDE H6 > H5
- 2023-3 DDE F4 (privatif)

Les propriétaires touchés par les sinistres sont en possession de toutes les informations relatives au dossier.

5. Dossiers litigieux et procédures en cours

- Néant

6. Les contrats de fournitures régulières

- Liste des fournisseurs en annexe

7. Demande(s) ou observations(s) relatives(s) aux parties communes formulée(s) par toute personne occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel mais ne disposant pas du droit de vote à l'assemblée générale (art 577-8 § 4 8°)

Néant

8. Informations diverses

Néant



ASSEMBLEE
2024



Le CDC a eu une année bien chargée !

Vous trouverez les principaux sujets qui ont retenu notre attention tout au long de cette année.

- 1- La cogénération : l'installation de la cogénération et son fonctionnement ; la nécessité de réduire le bruit engendré par la mise en route.
Le suivi du fonctionnement de la machine et le suivi financier en fonction des résultats obtenus.
- 2- Changement de fournisseurs : nouveau chauffagiste et nouvel ascensoriste.
- 3- Eclairage extérieur et nécessité de mise en conformité des tableaux électriques.
- 4- Panneaux photovoltaïque : début et suivi des travaux.
- 5- Règlement d'ordre intérieur : le CDC a publié différents avis afin de faire comprendre à tous les occupants les points importants à respecter. Ces actions seront poursuivies au cours de l'année 2024 pour garder la qualité de vie que connaît notre immeuble.
- 6- Nous rencontrons un nombre croissant de voitures qui se parquent devant notre immeuble pour de longues durées. Nous avons rappelé aux occupants qu'il est nécessaire de demander une vignette de stationnement afin de ne pas squatter les places de parking devant l'immeuble.
Vu qu'il est très difficile d'exercer une contrainte à ce sujet, le CDC prévoit de rendre les places de parking devant l'immeuble payantes. Il s'agira de louer un emplacement si l'on veut une place permanente devant l'immeuble. Cela sera aussi une rentrée financière non négligeable pour l'immeuble.
- 7- Les commissaires aux comptes ont analysé les comptes et s'interrogent sur les retards de paiement des charges. Une approche individuelle a été privilégiée.

Pour le CDC

Anne Lengeles, Marleen Verecken, Rafic Azam, Mchel De Boever et Colin Guimaud

Horaires

Bureau (sur rendez-vous)	8h30 – 16h30
Permanence téléphonique	8h30 – 12h30
Service de garde* (Taper le 0 avant le bip)	Après 12h30

Contacts - TEAM 1

Gestionnaire	Monsieur Simons
Comptable	Monsieur Van Ginneken

Concierge

Madame TEIXEIRA Filomena - 0493 94 78 25 - itfilomena@gmail.com

Principaux fournisseurs

Numéros d'urgence	POLICE	101	
	AMBULANCE	112	
	POMPIERS	112	
	CENTRE ANTI-POISONS	070 245 245	
Ascenseur	LIFTINC	02 522 80 22	support.liftinc@liftinc.be
	SOYER MAMET	02 545 00 31	vad@soyermamet.be
Courtier	PORTOMATIC	02 759 66 30	mail@portomatic.be
Porte de garage	JK CHAUFFAGE	0473 18 05 78	info@jk-chauffage.be
Chauffage général	PLAQUETTE EXPRESS	0486 30 55 69	plaquette-express@hotmail.com
Plaquettes	+ Indemnité 25 € emménagement/déménagement		
Plombier	ESB	0471 50 06 71	steph@esbcare.be
	M. LAZARO	0475 34 65 99	
Electricien	DOURTE	02 331 31 23	info@dourte.be
	HYDRO JET	0475 42 98 48	didier.hydrojet@skynet.be
Déboucheur	EURODYNAMICS	02 367 12 10	info@eurodynamics.be
Sel adoucisseur	ISTA	02 523 40 60	info@ista.be
Calorimètres/Compteurs d'eau (Réf. Immeuble : 321 170 008)			
Extincteurs	SICLI	02 370 24 11	info@sicli.be
Parlophonie	KONINCKX	0495 50 57 57	ets.koninckx@skynet.be
Jardinier	ELEMENTERRE	0474 85 06 17	info@elementerre.be
Entretien toiture / corniche / ...	ESB	0471 50 06 71	info@esbcare.be
Porte coulissante	TORMAX	09 272 72 72	service@tormax.be
Electricité	TOTAL GAS & POWER BELGIUM	02 224 96 00	gp.brussels.sale-support@total.com
Gaz	ENGIE	078 35 33 33	info@engie.be
Eau	VIVAQUA	02 739 52 11	contact@vivaqua.be

*Payant – voir contrat syndic

Quorum au début de la séance

General
(Quorum atteint)

La séance a commencé le
18/04/2024 18:15

Copropriétaires présents	29	sur 88	32,95%	4334
Copropriétaires représentés	22	sur 88	25,00%	3080
Copropriétaires absents	37	sur 88	42,05%	2586
Totaux	88	sur 88	100,00%	10000
AG valide en participants	51		57,95%	
AG valide en quotités	7414		74,14%	

Garage
(Quorum atteint)

Copropriétaires présents	17	sur 50	34,00%	114
Copropriétaires représentés	9	sur 50	18,00%	54
Copropriétaires absents	24	sur 50	48,00%	144
Totaux	50	sur 50	100,00%	312
AG valide en participants	26		52,00%	
AG valide en quotités	168		53,85%	

Votes

1 - Président de séance - Souhaitez vous élire Madame LENGELES en tant que président de séance ?
(General)

Voité le
18/04/2024 18:16

1 - Président de séance - Souhaitez vous élire Madame LENGELES en tant que président de séance ?	Oui	7278	98,17%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Non	136	1,83%	
	Votes exprimés	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephano - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeline, LANNOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Taljana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	VANDEPUT Gaston			
ABSTENTION	-			

2.1 - Approbation des comptes - Souhaitez vous approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 sous réserve de la correction demandée par les vérificateurs aux comptes ?
(General)

Voité le
18/04/2024 18:23

2.1 - Approbation des comptes - Souhaitez vous approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 sous réserve de la correction demandée par les vérificateurs aux comptes ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Non	0	0,00%	
	Votes exprimés	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephano - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeline, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Taljana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	-			

2.2 - Budget prévisionnel - Souhaitez vous adopter le budget prévisionnel joint à la convocation ?
(General)

Voité le
18/04/2024 18:31

2.2 - Budget prévisionnel - Souhaitez vous adopter le budget prévisionnel joint à la convocation ?	Oui	6882	92,82%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée
	Non	532	7,18%	
	Votes exprimés	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephano - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeline, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Taljana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	DELEU Jacqueline, LANNOY-REMBOLD, LECLERQ David, VAN NECK - PLUMIER, VANDEPUT Gaston			
ABSTENTION	-			

2.4 - Fonds de roulement - Souhaitez vous augmenter le fonds de roulement ?
(General)

Voité le
18/04/2024 18:34

2.4 - Fonds de roulement - Souhaitez vous augmenter le fonds de roulement ?	Oui	0	0,00%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est rejetée Unanimité à main levée
	Non	7414	100,00%	
	Votes exprimés	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	-			
NON	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephano - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeline, LANNOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Taljana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
ABSTENTION	-			

2.5 - Provision - Souhaitez vous maintenir la provision trimestrielle à 60 000 € ?
(General)

Voité le
18/04/2024 18:44

2.5 - Provision - Souhaitez vous maintenir la provision trimestrielle à 60 000 € ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1) La résolution est acceptée Voté à main levée
	Non	0	0,00%	
	Votes exprimés	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephano - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeline, LANNOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Taljana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			

ABSTENTION	-		
------------	---	--	--

2.7 - Décompte trimestriel - Souhaitez vous adopter un décompte trimestriel à partir du prochain exercice (01/01/2025) ?
(General)

Volé le
18/04/2024 18:45

2.7 - Décompte trimestriel - Souhaitez vous adopter un décompte trimestriel à partir du prochain exercice (01/01/2025) ?	Oui	1178	16,25%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	6073	83,75%	
	Voies exprimées	7251	-	
	Abstention	163	-	
	Absent	2586	-	
La résolution est rejetée				
OUI	DE BOEVER, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DROUILLON, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, JACQUET Madeleine, VAN HOUTE, VEREECKEN Marleen			
NON	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE LOOZE Andrée, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNROY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, WILQUET Simone			
ABSTENTION	VANDERPERRE Veronique			

4.1 - Décharge au CDC - Souhaitez vous donner décharge pleine et entière aux membres du CDC ?
(General)

Volé le
18/04/2024 20:25

4.1 - Décharge au CDC - Souhaitez vous donner décharge pleine et entière aux membres du CDC ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
La résolution est acceptée				
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE Andrée, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNROY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	-			

4.2 - Décharge au syndic - Souhaitez vous donner décharge pleine et entière au syndic ?
(General)

Volé le
18/04/2024 20:26

4.2 - Décharge au syndic - Souhaitez vous donner décharge pleine et entière au syndic ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
La résolution est acceptée				
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE Andrée, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNROY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	-			

4.3 - Décharge aux vérificateurs aux comptes - Souhaitez vous donner décharge pleine et entière aux vérificateurs aux comptes ?
(General)

Volé le
18/04/2024 20:26

4.3 - Décharge aux vérificateurs aux comptes - Souhaitez vous donner décharge pleine et entière aux vérificateurs aux comptes ?	Oui	7018	94,66%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	396	5,34%	
	Voies exprimées	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
La résolution est acceptée				
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE Andrée, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNROY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	DELEU Jacqueline, LANNROY-REMBOLD, LECLERQ David, VAN NECK - PLUMIER			
ABSTENTION	-			

5.1 Election des membres du CDC - Souhaitez vous élire:

- Madame LENGELES
- Madame VEREECKEN
- Monsieur AZZAM
- Monsieur DE BOEVER
- Monsieur GUIMAUD

en tant que membres du CDC jusqu'à la prochaine AGO ?
(General)

Volé le
18/04/2024 20:26

5.1 Election des membres du CDC - Souhaitez vous élire: - Madame LENGELES - Madame VEREECKEN - Monsieur AZZAM - Monsieur DE BOEVER - Monsieur GUIMAUD	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
La résolution est acceptée				
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE Andrée, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNROY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	-			

5.2 Election vérificateur(s) aux comptes ? - Souhaitez vous élire:

- Madame VEREECKEN
- Monsieur DE BOEVER

en tant que vérificateurs aux comptes pour un nouvel exercice ?
(General)

Volé le
18/04/2024 20:29

5.2 Election vérificateur(s) aux comptes ? - Souhaitez vous élire: - Madame VEREECKEN - Monsieur DE BOEVER	Oui	7018	94,66%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	396	5,34%	
	Voies exprimées	7414	-	
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
La résolution est acceptée				
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE Andrée, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			

	VAN HOUTE, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone
NON	DELEU Jacqueline, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, VAN NECK - PLUMIER
ABSTENTION	-

5.3 Election du syndic - Souhaitez vous être MGS srl en tant que syndic jusqu'à la prochaine AGO ?
(General)

Voité la
18/04/2024 20:30

5.3 Election du syndic - Souhaitez vous être MGS srl en tant que syndic jusqu'à la prochaine AGO ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7414	-	La résolution est acceptée
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	-			

7.03 Confirmation de mandat au syndic - Souhaitez vous donner mandat au syndic, sous contrôle des membres du CDC, pour souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurent de la copropriété ?
(General)

Voité la
18/04/2024 20:38

7.03 Confirmation de mandat au syndic - Souhaitez vous donner mandat au syndic, sous contrôle des membres du CDC, pour souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurent de la copropriété ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7414	-	La résolution est acceptée
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	-			

7.05 - Mandat au syndic - PEB - Êtes vous favorable à l'introduction d'un permis d'exploitation ?
(General)

Voité la
18/04/2024 20:50

7.05 - Mandat au syndic - PEB - Êtes vous favorable à l'introduction d'un permis d'exploitation ?	Oui	7278	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7278	-	La résolution est acceptée
	Abstention	136	-	
	Absent	2588	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	CAWET Philippe			

7.06 - Mandat au syndic - Permis - Souhaitez vous donner mandat au syndic et aux membres du CDC pour prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cadre de l'obtention du permis d'exploitation de la résidence ?
(General)

Voité la
18/04/2024 20:55

7.06 - Mandat au syndic - Permis - Souhaitez vous donner mandat au syndic et aux membres du CDC pour prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cadre de l'obtention du permis d'exploitation de la résidence ?	Oui	6792	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	6792	-	La résolution est acceptée
	Abstention	622	-	
	Absent	2588	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	DE LOOZE André, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, HENDERICX - FIERENS, RADINSKI Tatjana			

7.08 - Statuts - Confirmez vous que l'affectation de l'ensemble des appartements composants l'ACP soient exclusivement affectés à du logement et que le syndic MGS est mandaté pour la signature de tout acte ou document nécessaire à la finalisation de ce dossier ?
(General)

Voité la
18/04/2024 21:10

7.08 - Statuts - Confirmez vous que l'affectation de l'ensemble des appartements composants l'ACP soient exclusivement affectés à du logement et que le syndic MGS est mandaté pour la signature de tout acte ou document nécessaire à la finalisation de ce dossier ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7414	-	La résolution est acceptée
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	-			

7.09 - PV - Souhaitez vous ratifier le placement de 2 fois 72 panneaux photovoltaïques pour un budget de 73 271,99 € HTVA en lieu et place des 242 panneaux initialement prévus pour des raisons économiques ?
(General)

Voité la
18/04/2024 20:24

7.09 - PV - Souhaitez vous ratifier le placement de 2 fois 72 panneaux photovoltaïques pour un budget de 73 271,99 € HTVA en lieu et place des 242 panneaux initialement prévus pour des raisons économiques ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7414	-	La résolution est acceptée
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOLA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGELES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPE, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			

ABSTENTION	-			
7.10 - Période de chauffe - Souhaitez vous maintenir la période de coupure actuelle ?				
(General) Voté le 18/04/2024 21:17				
7.10 - Période de chauffe - Souhaitez vous maintenir la période de coupure actuelle ?	Oui	6828	92,10%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	596	7,90%	
	Voies exprimées	7414	-	La résolution est acceptée
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stéphane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LENGÈLES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPÉ, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	DELEU Jacqueline, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, VAN NECK - PLUMIER			
ABSTENTION	-			

7.11 - Indemnité démantèlement - Souhaitez vous porter l'indemnité de démantèlement et d'emménagement à 50 € et que l'indemnité soit demandée dans sa totalité à l'emménagement (100 € au total) ?				
(General) Voté le 18/04/2024 21:24				
7.11 - Indemnité démantèlement - Souhaitez vous porter l'indemnité de démantèlement et d'emménagement à 50 € et que l'indemnité soit demandée dans sa totalité à l'emménagement (100 € au total) ?	Oui	5325	71,82%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	2089	28,18%	
	Voies exprimées	7414	-	La résolution est acceptée
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMUT Stéphane - HONNETTE Vicky, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE SMEDT - THIRY, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LENGÈLES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VANCLUYSEN Solange, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAWET Philippe, DE MEESTER Evelynne, DELEU Jacqueline, GILSON - DI VITO, HENDERICKX - FIERENS, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LINDER - VANDERZIPPÉ, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SINGELE ARAUJO, VAN NECK - PLUMIER, VANDEPUT Gaston			
ABSTENTION	-			

7.12 - Location parking - Souhaitez vous mettre en location les 9 emplacements de parking situés devant l'entrée de la résidence ?				
(General) Voté le 18/04/2024 21:36				
7.12 - Location parking - Souhaitez vous mettre en location les 9 emplacements de parking situés devant l'entrée de la résidence ?	Oui	2788	40,13%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	4150	59,87%	
	Voies exprimées	6938	-	La résolution est rejetée
	Abstention	465	-	
	Absent	2586	-	
OUI	BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, DE BOEVER, DE LOOZE André, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOA Géraldine Martine Jeannine, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGÈLES Anne, LEPONCE Michel, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANDERBECKEN Antoinette, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, CAMUT Stéphane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, LEPONCE Christiane, LINDER - VANDERZIPPÉ, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERMAESEN Henri			
ABSTENTION	PATTYN Frank, PEETERS Kristine, VANDERPERRE Veronique			

7.13 - Gaz - Souhaitez vous interdire le gaz de cuisine dans la résidence ?				
(General) Voté le 18/04/2024 21:42				
7.13 - Gaz - Souhaitez vous interdire le gaz de cuisine dans la résidence ?	Oui	1082	15,80%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	5764	84,20%	
	Voies exprimées	6846	-	La résolution est rejetée
	Abstention	568	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, CAMPÉLO - FERNANDEZ, DERIEZ Marc Pierre Marie, FISCHER - HANEUSE, LEPONCE Michel, VANDEPUT Gaston			
NON	BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMUT Stéphane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DEVALERIOA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LENGÈLES Anne, LEPONCE Christiane, LINDER - VANDERZIPPÉ, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VANCLUYSEN Solange, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
ABSTENTION	DELEU Jacqueline, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, READER - WASIK, VAN NECK - PLUMIER			

8.3 - Terrasses EST - Souhaitez vous postposer la décision et attendre les recommandations du certificateur PEB ?
(General)

La question n'a pas été soumise au vote.

8.4 - Remplacement des lampadaires - Souhaitez vous réparer les éclairages extérieurs ?				
(General) Voté le 18/04/2024 21:57				
8.4 - Remplacement des lampadaires - Souhaitez vous réparer les éclairages extérieurs ?	Oui	0	0,00%	Majorité des 2/3 (66,67%)
	Non	7414	100,00%	
	Voies exprimées	7414	-	La résolution est rejetée
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	-			
NON	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stéphane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGÈLES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPÉ, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
ABSTENTION	-			

9 - Appel au fonds de réserve - Souhaitez vous appeler 22 000 € par trimestre au fonds de réserve pour le 1T2025 et le 2T2025 ?
(General) Voté le 18/04/2024 22:01

9 - Appel au fonds de réserve - Souhaitez vous appeler 22 000 € par trimestre au fonds de réserve pour le 1T2025 et le 2T2025 ?	Oui	7414	100,00%	Majorité absolue (50% + 1)
	Non	0	0,00%	
	Voies exprimées	7414	-	La résolution est acceptée
	Abstention	0	-	
	Absent	2586	-	
OUI	AZZAM Rafic, BISTIAUX Gaëlle, BOURSOIT Marie Frédérique, CAMPÉLO - FERNANDEZ, CAMUT Stéphane - HONNETTE Vicky, CAWET Philippe, DE BOEVER, DE LOOZE André, DE MEESTER Evelynne, DE SMEDT - THIRY, DELEU Jacqueline, DERIEZ Marc Pierre Marie, DEVALERIOA Géraldine Martine Jeannine, DIEU Stephan - VIGNERON Laurence, DROUILLON, FISCHER - HANEUSE, FRASELLE, GALLET Pierre, GALLET-JACQUET, GILSON - DI VITO, GOBLET Jacques, GUIMAUD Colin, HENDERICKX - FIERENS, HERTVELDT Valérie, JACQUET Madeleine, LANNYOY-REMBOLD, LECLERQ David, LENGÈLES Anne, LEPONCE Christiane, LEPONCE Michel, LINDER - VANDERZIPPÉ, MACHIELS, MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH, NOOTS - VILLERS, PATTYN Frank, PEETERS Kristine, RADINSKI Tatjana, READER - WASIK, REFFAY DESSISLAVA, SALIERES Roland - DEPUNT Francine, SINGELE ARAUJO, TOUSSAINT Olivier, VAN HOUTE, VAN NECK - PLUMIER, VANCLUYSEN Solange, VANDEPUT Gaston, VANDERBECKEN Antoinette, VANDERMAESEN Henri, VANDERPERRE Veronique, VEREECKEN Marleen, WILQUET Simone			
NON	-			
ABSTENTION	-			

Présences

Nom du Propriétaire	Lots	Quotité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrit-e à	A quitté la session
AZZAM Rafic	F4 - H5	302 + 178 = 480	Présent		502111010151	18/04/2024 17:34	—
BISTIAUX Gaëlle	C6	146 + 149 = 292	Présent		502111010540	18/04/2024 17:38	—
BOURSOIT Marie Frédérique	F6	124	Représenté(e) par LENGELES Anne (H6)		502111010398	18/04/2024 17:43	—
BRABON André	B2 - Ga 5	172	Absent	—	—	—	—
CAMBERLIN Cécile	G5 - Ga-36	140	Absent	—	—	—	—
CAMPÊLO - FERNANDEZ	E5 - Ga-32	136	Présent		502111010222	18/04/2024 18:02	—
CAMUT Stephano - HONNETTE Vicky	C8 - Ga 51	152 + 282 = 434	Présent		502111010346	18/04/2024 17:52	—
CAWET Philippe	A3 - Ga-47	136	Présent		502111010432	18/04/2024 17:47	—
CHEN Lesly	Ga-2	6	Absent	—	—	—	—
CLAEREBOUDT Caroline	Ga-26	6	Absent	—	—	—	—
CLAEREBOUDT Laurent	Ga-16	6	Absent	—	—	—	—
DE BOEVER	E8 - Ga 37	136 + 302 = 438	Présent		502111010188	18/04/2024 17:44	—
DE KANDELAER Cédric	E6	130	Absent	—	—	—	—
DE LA BARRA	Ga-9	6	Absent	—	—	—	—
DE LOOZE André	B8	166	Présent		502111010066	18/04/2024 17:54	—
DE MEESTER Evelyne	G7 - Ga-53	140 + 184 = 324	Présent		502311007290	18/04/2024 17:37	—
DE SMEDT - THIRY	Ga-31	6	Représenté(e) par FIERENS (encodé(e) manuellement)	—	502111010365	18/04/2024 17:56	—
DEFRANCE Dimitri	Ga-8	6	Absent	—	—	—	—
DEGALLAIX - SUYS	G-6	6	Absent	—	—	—	—
DELEU Jacqueline	E7 - Ga 15	136	Représenté(e) par LANNROY-REMBOLD (Ga-17)		502111010332	18/04/2024 17:41	—
DÉLIRE - WAGEMANS	Ga-7	6	Absent	—	—	—	—
DERIEZ Marc Pierre Marie	C4 Ga-35	152	Présent		502111010063	18/04/2024 18:00	—
DEVALERIOLA Gérézoline Martine Jeannine	F7	124	Représenté(e) par DE BOEVER (E8 - Ga 37)		502111010188	18/04/2024 17:45	—
DIERICX Ann	Ga-20	6	Absent	—	—	—	—
DIEU - VERSCHUEREN	B0	171	Absent	—	—	—	—
DIEU Stephan - VIGNERON Laurence	F1	124	Présent		502111010284	18/04/2024 18:05	—
DOUMENG - BIGOTTE	G3	134	Absent	—	—	—	—
DROUILLON	F8 - Ga 39	130	Représenté(e) par DE BOEVER (encodé(e) manuellement)		502111010324	18/04/2024 17:44	—
DULIERE Bruno	Ga-10	6	Absent	—	—	—	—
DUSART Mathieu	A2	130	Absent	—	—	—	—
EYNDELS Grégory	Ga-28	6	Absent	—	—	—	—
FISCHER - HANEUSE	H4	178	Représenté(e) par AZZAM Rafic (F4 - H5)		502111010151	18/04/2024 17:35	—
FOFANA Laimassou	Ga-27	6	Absent	—	—	—	—
FRASELLE	Ga-18	6	Présent		502111010335	18/04/2024 17:51	—
GALLET Pierre	F3	124	Représenté(e) par VEREECKEN Marleen (E2 - Ga-48)		502111010069	18/04/2024 17:42	—
GALLET-JACQUET	B7 - Ga-50	172	Représenté(e) par VEREECKEN Marleen (E2 - Ga-48)		502111010069	18/04/2024 17:41	—
GERMENTIER - GRIGNARD	Ga-49	6	Absent	—	—	—	—
GHYOOT J-F c/o GHYOOT Nathalie	Ga-4	6	Absent	—	—	—	—
GILSON - DI VITO	H7 - Ga 52	184	Représenté(e) par DE MEESTER Evelyne (G7 - Ga-53)		502311007290	18/04/2024 17:38	—
GILSON Myriam	Ga-34	6	Absent	—	—	—	—
GOBLET Jacques	E3	130	Représenté(e) par AZZAM (encodé(e) manuellement)		502111010191	18/04/2024 17:35	—
GUIMAUD Colin	H0	185	Présent		502111010276	18/04/2024 17:37	—
HENDERICKX - FIERENS	B4	166	Présent		502111010148	18/04/2024 17:58	—
HERTVELDT Valérie	F2 - Ga-30	130	Présent		502111010185	18/04/2024 18:05	—
HOLENDER Daniel	D8	157	Absent	—	—	—	—
JACQUES Stéphane	Ga-29	6	Absent	—	—	—	—
JACQUET Madeleine	H3	178	Représenté(e) par VEREECKEN Marleen (E2 - Ga-48)		502111010069	18/04/2024 17:42	—
KARAKONSTANTIS Panagiotis	A7	130	Absent	—	—	—	—

Nom du Propriétaire	Lots	Quantité	Présent/Représenté	Signature	S/N du boîtier	Inscrite à	A quitté la session à
LANNYOY-REMBOLD	Ga-17	6 + 309 + 396	Présent		502111010332	18/04/2024 17:39	—
LE PAS (Mme Roger Van Enst)	A1	130	Absent	—	—	—	—
LECLERQ David	E4	130	Représenté(e) par LANNYOY-REMBOLD (Ga-17)		502111010332	18/04/2024 17:39	—
LENGELES Anne	H6	178 + 464 + 582	Présent		502111010398	18/04/2024 17:43	—
LEPONCE Christiane	G8	134	Représenté(e) par FIERENS (encodé(e) manuellement)		502111010365	18/04/2024 18:02	—
LEPONCE Michel	H8	178	Présent		502111010217	18/04/2024 18:02	—
LESNE Gérard	G2	134	Absent	—	—	—	—
LINDER - VANDERZIPPPE	A8 - D5 - Ga-14 - Ga-38	299	Présent		502111010158	18/04/2024 17:49	—
MACHIELS	C7	146	Représenté(e) par BISTIAUX Gaëlle (C6)		502111010540	18/04/2024 17:38	—
MAHMOUDIAN - FIROUZBAKHCH	C3 - Ga-44	152	Représenté(e) par CAMUT Stephane - HONNETTE Vicky (C8 - Ga 51)		502111010346	18/04/2024 17:53	—
MATHONET	G1 - Ga-46	140	Absent	—	—	—	—
MEGANCK MAINTENANCE SERVICES SPRL	A4	130	Absent	—	—	—	—
MENSCHAERT-BOUTET	D3	157	Absent	—	—	—	—
MUNOZ-FALCATO	C2 - Ga-41	152	Absent	—	—	—	—
NOOTS - VILLERS	D6 - Ga-33	163	Présent		502111010356	18/04/2024 17:46	—
PATTYN Frank	D1	157	Représenté(e) par PEETERS Kristine (C1)		502111010154	18/04/2024 18:09	—
PEETERS Kristine	C1	146 + 157 + 303	Présent		502111010154	18/04/2024 18:08	—
PIERARD DEFOSSÉ	Ga-3	6	Absent	—	—	—	—
RADINSKI Tatjana	B1	166	Présent		502111010344	18/04/2024 17:54	—
RATAJCZAK S et N	Ga-25	6	Absent	—	—	—	—
READER - WASIK	B5 - Ga-54	172	Présent		502111010224	18/04/2024 17:49	—
REFFAY DESSISLAVA	B6	172	Présent		502111010070	18/04/2024 18:04	—
SALIERES Roland - DEPUNT Francine	H2 - Ga-22 - Ga-23	190	Présent		502111010305	18/04/2024 17:50	—
SANCHEZ Enrique	A6 - Ga-43	136	Absent	—	—	—	—
SCHEIDT Robert c/o LIBOUTON Catherine	Ga-19	6	Absent	—	—	—	—
SINGELE ARAUJO	C5 - Ga-46	152	Présent		502111010446	18/04/2024 17:59	—
STIENLET Bertrand - GUERENNE Aude	Ga-11	6	Absent	—	—	—	—
STRAVEN Béatrice	Ga-1	6	Absent	—	—	—	—
TOUSSAINT Olivier	Ga-13	6	Présent		502111010457	18/04/2024 17:58	—
VAN HAMME - FENZY	B3	166	Absent	—	—	—	—
VAN HOUTE	H1	178	Représenté(e) par DE BOEVER (E8 - Ga 37)		502111010188	18/04/2024 17:45	—
VAN NECK - PLUMIER	F8	124	Représenté(e) par LANNYOY-REMBOLD (Ga-17)		502111010332	18/04/2024 17:39	—
VANCLUYSEN Solange	A5	130	Représenté(e) par CAMUT Stephano - HONNETTE Vicky (C8 - Ga 51)		502111010346	18/04/2024 17:53	—
VANDEPUT Gaston	E1 - Ga-24	136	Présent		502111010289	18/04/2024 18:00	—
VANDERBECKEN Antoinette	G8 - Ga-40	140	Représenté(e) par LENGELES Anne (H6)		502111010398	18/04/2024 17:43	—
VANDERMAESEN Henri	D4	157	Présent		502111010298	18/04/2024 17:50	—
VANDERPERRE Veronique	D2 - Ga-12	163	Représenté(e) par JANSSENS (encodé(e) manuellement)		502111010381	18/04/2024 17:46	—
VEREecken Marleen	E2 - Ga-48	136 + 474 + 610	Présent		502111010069	18/04/2024 17:41	—
WEGHSTEEN Véronique	D7	157	Absent	—	—	—	—
WILQUET Simone	G4 - Ga-42	140	Représenté(e) par LENGELES Anne (H6)		502111010398	18/04/2024 17:43	—